

Les cheffes cuisinières et chefs cuisiniers assument une fonction centrale de spécialiste et de cadre dans le domaine de la cuisine. Ils conçoivent l'offre culinaire, gèrent les processus liés aux marchandises et à la production et veillent à ce que les mets et les plats répondent aux attentes du marché, soient de haute qualité et rentables, tout en respectant les prescriptions applicables.

Leur domaine d'activité comprend l'analyse des besoins de la clientèle et des tendances, le développement et la mise en œuvre de concepts culinaires, l'organisation de la gestion des marchandises ainsi que la planification et le pilotage de la production en cuisine. Ils collaborent avec les membres du personnel de cuisine, les secteurs internes connexes, les clients, les fournisseurs ainsi que d'autres parties prenantes.



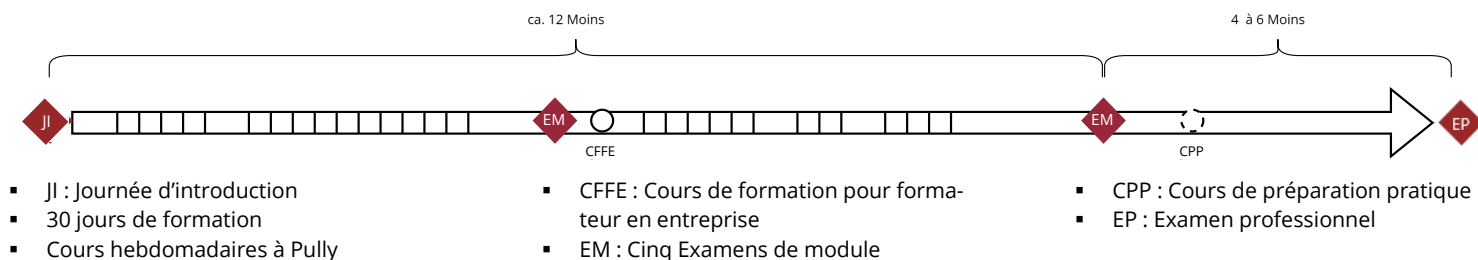
Conditions d'admission à l'examen professionnel :

- Certificat fédéral de capacité (CFC) de cuisinière ou cuisinier, ou formation équivalente
- Au moins trois ans d'expérience professionnelle en cuisine après la fin de ton apprentissage
- Un niveau C1 dans la langue de formation concernée est recommandé
- Justificatif de la réussite de tous les modules requis ou attestations d'équivalence
- Formation pour formatrices et formateurs en entreprise (CFFE) suivie

Les cinq modules en un coup d'œil :

- Connaissances des marchandises et connaissances culinaires
- Marketing & Vente
- Organisation d'entreprise
- Gestion des collaborateurs
- Finances

Déroulement de la formation, de la journée d'introduction à l'examen professionnel :



Aperçu des coûts

	Montant facturé	Subventions de la CCNT	Subvention fédérale	Montant restant
Cours, examens de module inclus	CHF 7'400.00	CHF 2'960.00	CHF 3'700.00	CHF 740.00
Examen professionnel	CHF 1'700.00	CHF 1'700.00	CHF 0.00	CHF 0.00

La CCNT verse à l'employeur une indemnité journalière pour chaque jour de cours et d'examen suivi. Pour bénéficier de la subvention fédérale, tu dois avoir ton domicile fiscal en Suisse et payer toi-même les factures. Tu dois également avoir suivi l'examen professionnel en entier. C'est pourquoi la subvention fédérale ne peut être demandée qu'à la fin de la formation.

Informations complémentaires :

